

#### Délibération du

#### Conseil d'Administration du CROUS de Nice-Toulon du 13 mars 2024

## Règlement intérieur du conseil d'administration

## Le conseil d'administration,

Vu le code de l'éducation et particulièrement son article L822-16

Vu le projet de règlement intérieur présenté aux administrateurs lors de la séance du conseil d'administration du 13 mars 2024 ainsi que les échanges en séance,

## **DECIDE**

# Article unique:

Le conseil d'administration valide le règlement intérieur du conseil d'administration annexé à la présente délibération.

Fait à Nice, le 13 mars 2024

Le Recteur de Région Académique Provence-Alpes-Côte-d'Azur Chancelier des Universités – Président du conseil d'Administration du CROUS de Nice-Toulon Bernard BEIGNIER

Représenté par la Rectrice déléguée pour l'Enseignement Supérieur, la Recherche et l'Innovation de la Région Académique Provence-Alpes-Côte-d'Azur

Fabienne BLAISE

Détail du vote

Quorum exigé : 9 Pour : 24 Membres présents : 18 Contre : 0 Membres représentés : 6 Abstention : 0

Votants: 24